

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 135 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN représenté par Xavier CACHARD - René CANEZI représenté par Gerard PEPE - Pascal CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Eric DI MECO représenté par Maurice TALAZAC - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Benoît PAYAN - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Henri RUGGERI - Gérard SBAGIA représenté par Robert HABRANT - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine ROUZAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Jean-Claude GAUDIN - Mourad KAHOU - Martine MATTEI - Frédéric OUNANIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 003-905/08/CC

■ Programme opérationnel FEDER 4-1 - Structuration d'un réseau associatif inter-entreprises dans les quartiers Nord de Marseille - volet 1 - Subvention accordée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

DDEAIG 08/2061/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, la candidature de Marseille Provence Métropole à l'appel à projet « Axe 4-1 » dans le cadre du programme opérationnel Feder « Compétitivité Régionale et Emploi » 2007-2013 a été approuvée de même que le projet dénommé « dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Le Préfet de Région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole, d'une subvention globale FEDER de 10.674.991 Euros pour un coût global de 21.755.379 Euros (hors assistance technique).

Une convention de gestion de la subvention globale FEDER, approuvée par délibération n° dev 001-457/08/CC du 28 juin 2008 a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat.

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2011 pour la programmation et décembre 2013 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la Ville : les territoires ciblés par les quatre CUCS de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

En complément aux autres dispositifs existants (Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Grand Projet de Ville, Contrat de Plan Etat Région 2007-2013), le projet déposé par Marseille Provence Métropole prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- le soutien à l'économie et à l'emploi,
- l'accessibilité et la mobilité,
- la cohésion sociale.

Treize actions déclinant ces trois axes stratégiques ont été identifiées et proposées dans le dossier de candidature déposé par Marseille Provence Métropole. Une de ces treize actions concerne la « structuration du réseau associatif inter-entreprises sur Marseille Nord » dont le maître d'ouvrage est la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

Cette action est majeure, car elle permettra de renforcer sur les arrondissements Nord de Marseille la mise en réseau des entreprises, au travers d'associations existantes (Entrepreneurs de la Zone Franche et Arnavant) ou à créer. Une dynamique en faveur de l'emploi local, de l'entrepreneuriat et du cadre de vie sera ainsi impulsée et renforcée.

Cette action s'organise en deux opérations :

- la structuration du réseau associatif et son accompagnement,
- la mise en œuvre opérationnelle du réseau associatif.

L'intervention de la CCIMP se structure autour de trois axes :

- axe 1 : la création d'une structure associative sur la deuxième Zone Franche Urbaine de Marseille,
- axe 2 : la mise en cohérence et la mutualisation du fonctionnement et des actions des associations d'entreprises présentes sur ces arrondissements,
- axe 3 : l'accompagnement et la consolidation des actions des associations dans les domaines de l'emploi, de la création d'entreprises, du développement durable et du cadre de vie.

Les objectifs opérationnels de l'action sont d'augmenter :

- le nombre d'entreprises impliquées et mises en réseau au sein de structures fédérant les entreprises,
- le nombre d'actions menées en direction de l'emploi, de l'entrepreneuriat et du cadre de vie,
- la participation des entreprises aux actions de développement local mises en œuvre sur le territoire,
- les ressources financières de ces structures associatives pour garantir leur pérennité,
- la quantité et la qualité des résultats obtenus par ces actions en termes de mise en relation entre offre et demande d'emplois, d'emplois créés....

Le coût de l'intervention de la CCIMP s'élève à 124.304 Euros pour les périodes 2008 et 2009.

Les dépenses par grand poste sont les suivantes :

Salaires et charges :	106.760 Euros
Frais de structure :	16.014 Euros
Frais de déplacement :	1.530 Euros

Les ressources sont constituées par :

FEDER :	62.152 Euros
Caisse des Dépôts et Consignations :	45.000 Euros
CCIMP :	9.839 Euros
MPM :	7.313 Euros

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2009 et dans le cadre du programme opérationnel FEDER 4-1, à la structuration du réseau associatif inter-entreprises sur Marseille Nord pour un montant de 7.313 Euros soit 5,9 % du coût total de l'action. Les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projet PO FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat (Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- La délibération n° ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 ;
- La lettre de Monsieur le Préfet de la région PACA du 5 mai 2008 ;
- La demande de subvention FEDER présentée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence en date du 22 octobre 2008 ;
- L'avis favorable du comité de programmation de la subvention globale du 7 novembre 2008.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de la structuration du réseau associatif inter-entreprises dans la dynamique des entreprises et de l'emploi local sur les quartiers nord de Marseille.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 7.313 Euros, à la structuration du réseau associatif inter-entreprises de Marseille Nord par la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la CCIMP fixant les obligations respectives des signataires et les modalités d'attribution de cette participation.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de Marseille Provence Métropole de l'exercice 2009.
Article 6743 « Participations exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-Politique B320.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Financements
Européens

Patrick MENNUCCI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'Economie et Servir l'Emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI